

LE SALAIRE SOCIAL MINIMUM

Indice actuel 668,46

a) Travailleur n'ayant pas de qualification

234,91 € (indice 100)

Age à partir de	taux mensuel indice actuel	taux horaire indice actuel	salaire sociale min.
18 ans et plus	1 570,28 €	9,0768 €	100%
17-18 ans	1 256,22 €	7,2614 €	80%
15-17 ans	1 177,71 €	6,8076 €	75%

b) Travailleur qualifié 120% SSM 281,89 € (indice 100)

Taux mensuel: **1 884,34 €** (indice 100)

Taux horaire: **10,8921 €** (indice 100)

Définition du travailleur qualifié:

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

- 1) le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins au niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique;
- 2) le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
- 3) à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années;
- 4) lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de 6 années de métier exigeant une certaine capacité technique.

CONTRE-VALEUR DES REMUNERATIONS EN NATURE

Si un travailleur est logé en pension complète, les rémunérations en contre-valeur sont comme suit en EUR

	Entretien complet	Pension complète	Pension partielle	Logement par chambre
Par mois	150 €	135 €	75 €	20 €
Par jour	5 €	4,50 €	2,50 €	- €

Ces rémunérations ne sont pas indexées et sont fixées par l'administration des contributions.